

**ATLANTIC THERMOR est conventionné par la Carsat Centre-Val de Loire pour dispenser des formations préalables à l'habilitation électrique du domaine hors tension, dans le périmètre des symboles d'habilitation suivants :**

**Habilitations Hors Tension visées (à cocher) :**

- B0, H0, H0V - Exécutant   
  B0, H0, H0V - Chargé de chantier   
  BF-HF   
  BP   
 BE Manoeuvre   
 BS  
 B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai   
 BC   
 BR   
 BE Mesure, BE Vérification   
 BE Essai  
 H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai   
 HC   
 HE Mesure, HE Vérification   
 HE Essai   
 HE Manoeuvre HTA   
 HE Manoeuvre HTB

**Renseignements sur l'organisme de formation :**

Nom de l'organisme de formation	<b>GROUPE ATLANTIC - COMPAGNIE EUROPEENNE DE SERVICE COMMERCIAL</b>
Adresse du siège social	13 Boulevard Monge 69330 MEYZIEU
Agences associées déclarées	<b>ATLANTIC THERMOR - COMPAGNIE EUROPEENNE DE SERVICE COMMERCIAL</b> 11 Rue Croix Fauchet 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE  <b>ATLANTIC THERMOR</b> ZAC St Jacques 2 43 Rue A. Einstein 54230 MAXEVILLE  <b>ATLANTIC THERMOR</b> Rue Henry Bessemer 85000 LA ROCHE SUR YON  <b>ATLANTIC THERMOR</b> 505 Avenue Henri Schneider 69330 MEYZIEU  <b>ATLANTIC THERMOR</b> 8 boulevard Déodat Séverac 31770 COLOMIERS  <b>ATLANTIC THERMOR</b> 505 avenue Henri Schneider 69330 MEYZIEU
N° de déclaration d'activité de l'OF auprès de la DREETS Centre Val de Loire	84 69 17827 69

N° de convention auprès de la Carsat Centre-Val de Loire pour les symboles d'habilitation ci-dessus	048/2022/ELEC/11
Date de signature de la convention régionale	14 février 2022
Correspondant partenariat	M. Michel MOREAU/ M. Xavier LAPLANCHE Tél. 04 72 10 27 69 <a href="mailto:mmoreau@groupe-atlantic.com">mmoreau@groupe-atlantic.com</a>

**La convention régionale de partenariat N° 048/2022/ELEC/11 et son dossier d'engagement signés avec la Carsat Centre-Val de Loire engage ATLANTIC THERMOR à :**

- évaluer les besoins de formation des entreprises à partir d'un cahier des charges validé par la Carsat Centre-Val de Loire,
- conseiller l'entreprise dans ses choix de formation,
- former les salariés dans le respect de la réglementation et notamment suivant les référentiels de la brochure INRS ED 6127 en vigueur et de la NF C 18-510,
- rendre compte régulièrement de leur activité auprès de la Carsat Centre-Val de Loire,
- informer la Carsat Centre-Val de Loire de tous changements en lien avec les clauses de la convention régionale,
- accepter les audits administratifs et techniques menés par la Carsat Centre-Val de Loire.

Date de mise à jour de la fiche : 15/03/2022